CAHIERS DE LA SÉCURITÉ
n°11

Sport : menaces et risques

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ
n°11
Sport :
risques et menaces
Également dans ce numéro
Prévenir les épisodes de « violences urbaines »
La sécurité à l'heure des nouvelles technologies de contrôle : l'exemple de la vidéosurveillance en France
Janvier-mars 2010

n°11 SOMMAIRE janvier-mars 2010

☞ Éditorial 5

Retour sur l'actualité

☞ Prévenir les épisodes de « violences urbaines » - Une synthèse des connaissances disponibles et des zones d'ombre à explorer - Anne WUILLEUMIER 7

Dossier

☞ Sport : sens, menaces et châtiments - Yves ROUCAUTE 16
☞ Sport et criminalité : quelles convergences ? Philippe CHASSAGNE, Kolë GJELOSHAJ HYSAJ 30
☞ L'éducation à la sécurité sportive : un enjeu scolaire et social Michaël ATTALI, Jean SAINT-MARTIN 36
☞ Sport et sécurité. Une approche juridique - Charles AMSON 43
☞ L'ordre public et la sécurité à l'occasion des compétitions sportives - Alice CENNAMO 50
☞ Sport, argent et crime : une triade d'avenir – Jean-François GAYRAUD 53
☞ Une nouvelle ère pour les Jeux Olympiques : l'ère sécuritaire. Quels enjeux ? Sarah REZENTHEL 64
☞ La question du dopage à l'aune des étapes de la carrière cycliste - Bertrand FINCOEUR 72
☞ Paris truqués, football et corruption - Noël PONS 82
☞ Le lourd secret du football professionnel - Alain VERNON 89
☞ Les *barras bravas* : violence, crime et football en Argentine - Adalberto C. AGOZINO 92
☞ Le football dans la société italienne : une passion problématique - Sandra SICURELLA 100
☞ Le football malade en Italie - Elena BIANCHINI 110
☞ Passion pour le football et dimension virtuelle : quels scénarios ? - Giorgia MACILOTTI . . . 122
☞ Sous-cultures de fans de football et violence au Portugal - Salomé MARIVOET 129
☞ Une interprétation de la sécurité privée et des événements footballistiques en Belgique, Marc COOLS, Nico DE PAUW, André LEMAÎTRE 140
☞ Violence dans les stades de football : les supporters acteurs de la prévention ? Manuel COMERON 144
☞ Football professionnel et contrôle social ? Regards croisés franco-espagnols d'une (dé)réglementation de la violence des foules sportives Dominique BODIN, Rodrigo PARDO, Javier DURÁN, Sophie JAVERLHIAC 150
☞ Supporters extrêmes en France : dépasser les stéréotypes - Nicolas HOURCADE 162
☞ La maladie du 12e homme - Sylvain HUSAK 173
☞ Les violences dans le football : le cas particulier du Stade de France en Seine-Saint-Denis Jacques MERIC 179

INHESJ
INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Les Borromées,
3 avenue du Stade de France,
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex
Tél. : 01 55 84 53 00
Fax : 01 55 84 54 29
www.inhesj.fr

Suite...

DOSSIER
La question du dopage à l'aune des étapes de la carrière cycliste
ÉVÉNEMENT
Compte rendu du colloque : « Identification, saisie et confiscation des avoirs criminels »

Repères

- La sécurité à l'heure des nouvelles technologies de contrôle : l'exemple de la vidéosurveillance en France - François DIEU, Igor LEFÈVRE 186
- Habitat indigne, insalubre et dangereux. Le cas des Hauts-de-Seine Philippe COURROYE 197
- De la police et du contrôle social au Japon – Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE 203

Notes de lecture

- America's First - Jean-François GAYRAUD 207
- How The Mob Infiltrated Wall Street – Jean-François GAYRAUD 209

Événements

- Compte rendu du Colloque : « Identification, saisie et confiscation des avoirs criminels » Strasbourg 15 septembre 2009 – Chantal CUTAJAR 211

Articles disponibles sur www.cahiersdelasecurite.fr

L'effet de levier de l'approche humaine dans la gestion de crise - François CHARLES
www.cahiersdelasecurite.fr/cs11/charles

RÉPÈRES
La sécurité à l'heure des nouvelles technologies de contrôle : l'exemple de la vidéosurveillance en France
TÉMOIGNAGE
Le lourd secret du football professionnel

FOCUS
L'ordre public et la sécurité à l'occasion des compétitions sportives
RETOUR SUR L'ACTUALITÉ
Prévenir les épisodes de « violences urbaines »

retour

Consacrer un numéro des cahiers de la sécurité au sport a constitué, au départ, un pari dont le risque était difficile à évaluer.

Activité ludique et intellectuelle ouvrant sur la compétition, le sport est aussi un spectacle qui tient une place importante dans l'espace économique de chaque pays. Il est porteur d'un pouvoir d'intégration identitaire qui est utilisé à des fins citoyennes, mais aussi à des fins moins glorieuses. Il permet l'apprentissage des règles et a contrario sa pratique professionnelle conduit aussi à les contourner.

Il permet à la Nation de se retrouver dans la victoire ou la pousse à se fragmenter lorsqu'une partie de la population choisit un autre drapeau. Le sport est un jeu avec des enjeux et des risques qui peuvent conduire à la tragédie.

Drogues et dopage, violences et affrontements, triches et arrangements, paris truqués et recrutements spectaculaires, défiscalisation et affaires financières révèlent combien l'idéal originel des jeux, tel que l'antiquité l'avait voulu, a été oublié... et a laissé la place à l'expression de toutes les menaces que notre société doit affronter et déjouer au quotidien.

Ce n'est pas un hasard si le football tient la place la plus en vue dans ce numéro. Force est de reconnaître cependant que d'autres disciplines pourraient, si elles bénéficiaient du même engouement et de la même exposition, lui faire de la concurrence. Nous l'avons remarqué et rapporté dans quelques-uns des articles qui suivent.

Ils portent des constats qui ont permis d'acquérir rapidement la certitude que le pari n'était pas si risqué. Sport et sécurité sont, compte tenu des risques et des enjeux identifiés, très étroitement liés. Et la seule question qui reste à renseigner est de savoir quelle est la réalité de « le côté sombre du sport ».

Pour y répondre chaque auteur aborde les problématiques qui construisent cette évidence. Sport et criminalité, sport et sûreté, sport et ordre public, sport et corruption, sport et drogues sont autant de convergences abordées dans un esprit dénué de parti pris comme cela a toujours été le cas dans cette revue.

Le lecteur sera « bousculé » dans ses certitudes, car l'image du sport n'est pas souvent remise en cause de cette façon. L'image du sport est bâtie sur la recherche du plaisir et des émotions que le spectateur peut éprouver à la vue d'un bon match ou d'une belle épreuve. C'est du reste l'objectif assigné à un spectacle qui doit mobiliser toute l'attention du spectateur. Celui qui n'a pas succombé à ces émotions et à ce plaisir un jour dans sa vie n'est pas humain. Mais lorsque le spectacle est terminé que devons-nous voir ?

Le philosophe n'est pas le dernier à mettre à l'épreuve l'apparence trompeuse d'une scène récréative si bien organisée quand il nous invite à considérer le sens du sport. Qu'il soit apparent, présupposé ou caché. Le criminologue et le sociologue ajouteront à son analyse pour nous appeler à voir la réalité des choses du sport avec lucidité. Le sport devient alors un sujet sérieux et digne d'attention. Il mérite de figurer parmi ceux que nous devons étudier.

André-Michel VENTRE

Accès sommaire

Prévenir les épisodes de « violences urbaines »

Une synthèse des connaissances disponibles et des zones d'ombre à explorer

Anne WUILLEUMIER

La volonté de prévenir les épisodes de « violences urbaines » a généré depuis bientôt trente ans une importante mobilisation publique sans pour autant parvenir à enrayer le phénomène. En réalité, si la connaissance des phénomènes a progressé depuis lors, notamment grâce à la constitution d'un corpus d'analyses rétrospectives, on observe que de nombreux problèmes demeurent encore peu documentés, ce qui ne peut que nuire à la mise au point d'outils adéquats en matière d'action publique.

Depuis quelque trente ans sont apparues dans les quartiers paupérisés des grandes villes occidentales des formes de violences collectives spectaculaires qui ont produit de lumineuses images télévisuelles, mais aussi d'importants dégâts matériels et, bien entendu, humains. Celles-ci ont très largement déstabilisé les pouvoirs publics démocratiques, mais la mobilisation engendrée en faveur de la prévention de ces épisodes de « violences urbaines », pour diversifiée qu'elle ait été, n'est pas parvenue à enrayer le phénomène. Bien davantage, l'allumage simultané de plusieurs foyers incendiaires à l'échelle nationale à l'automne 2005 a donné, en France, un surcroît d'acuité au problème.

En réalité, étudier en profondeur cette question des « violences urbaines » montre que de nombreuses questions demeurent non résolues également sur le plan de la connaissance des phénomènes, ce qui ne peut que nuire à la mise au point d'outils adéquats en matière d'action publique. Tout d'abord, le débat public français se caractérise par une importante controverse originelle sur le terme même de « violences urbaines », qui a pour effet de retarder l'émergence d'une définition consensuelle des phénomènes concernés ; mais, par ailleurs, l'image projetée dans le rétroviseur par les travaux convergents qui se sont penchés sur les émeutes urbaines présente encore d'importants angles morts. Après avoir rapidement rappelé les acteurs et les enjeux de la controverse originelle, cet article se propose de présenter les grandes lignes de la clarification opérée dans les dernières années, ainsi que les pistes qui mériteraient un surcroît d'exploration.

La lente émergence d'une définition consensuelle

La construction française du terme « violences urbaines » est en corrélation étroite avec une certaine volonté politique d'agir sur le phénomène. Elle prend place à l'orée des années 1990 lorsque des « flambées de violence » se manifestent en périphérie de grandes agglomérations (région lyonnaise tout d'abord, département des Yvelines par la suite) venant accréditer l'hypothèse d'un « échec de la politique de la Ville » [Bonelli, 2001]. C'est moins la nouveauté du phénomène (apparu en réalité à la fin des années 1970) que sa réitération, en dépit des investissements publics censés le contrer, qui va être à l'origine d'une brusque montée en puissance de la préoccupation publique. Pour le politique, celle-ci prendra la forme d'une crise de confiance dans sa capacité à canaliser le « malaise des banlieues » [Collovald, 2001]. Ainsi, la construction (concomitante) des premiers outils de définition et de mesure du phénomène est-elle le fruit d'une mobilisation administrative marquée par le souci de

Sport : sens, menaces et châtiments

Yves ROUCAUTE

© Yves Roland - fotolia.com

Le sport apparaît, dès l'origine, comme une activité hybride, physique et intellectuelle, ludique et compétitive, où sont recherchées la performance, la gloire, et aussi, les richesses. En relation directe avec la constitution d'un espace d'intégration identitaire qui cherche sa reconnaissance et qui permet l'intégration, il est aussi un espace sacré d'humanisation, héritier des jeux funéraires, par interdiction des pulsions de mort. Face aux menaces extensives, comme le dopage et les trucages, face aux violences intensives des bandes qui prennent prétexte du sport pour attaquer la Cité, le rappel des interdits, des modes d'identification et le soutien aux autorités, du sport et de l'État sont nécessaires.

Sport: direction, threat and punishment

Sport has always seemed some sort of hybrid activity, physical and intellectual, a game and a competition. Participants strive to achieve success, glory, and also riches. Sport is directly linked to the act of establishing an identity, seeking recognition, which ultimately leads to integration. It is also a sacred act of humanisation, inherited from the funeral games of antiquity, by forbidding death wishes. Sport is faced with a whole range of threats and menaces, such as doping, fixing results and bands of extremely vicious hooligans that use it as a pretext to perpetrate urban violence. It is essential, therefore, that law and order is established and tolerance levels made clear.

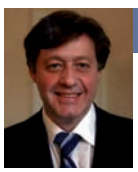

Yves Roucaute

Professeur agrégé des Universités en science politique, docteur d'État, agrégé de philosophie, il est directeur du master « Management du risque » à la Faculté de Droit de Paris X, Directeur des *Cahiers de la sécurité*. Il dirige un séminaire sur la communication de crise, un autre sur l'épistémologie des Relations internationales et est actuellement responsable de la table ronde sur la politique européenne et la sécurité globale au Congrès de l'IPSA au Luxembourg. Il a notamment écrit *Vers la Paix des Civilisations*, Paris, 2008.

Sport et criminalité : quelles convergences ?

Philippe CHASSAGNE, Kolë GJELOSHAJ HYSAJ

La présence des milieux criminels dans le sport est devenue plus visible au cours de la période récente, en raison de la place grandissante prise par ces deux phénomènes sociaux dans la perception et la compréhension des sociétés contemporaines. Les relations entre sport et criminalité reposent sur des caractéristiques communes telles que le rôle du capital social, le montant et le manque de transparence des flux financiers impliqués, et différentes fonctions et activités favorisant rapprochements et entrecroisements. Peu de sports échappent à ces dérives, dont les modalités dépendent de la culture, de l'histoire et de l'économie des environnements considérés.

Sport and crime: where do they converge?

In recent years, criminal activity has become more visible in sport. This is because both of these social phenomena play ever increasing roles in the perception and comprehension of contemporary society. The relationship between sport and the criminal world is based on a number of common characteristics. These include the role of equity capital, the substantial amounts of money involved and its lack of transparency, and the various different functions and activities which favour closer and often crossed ties. Few sports are protected or escape. The problems involved depend on the culture, history and economic situation of the specific environment concerned.

Philippe Chassagne

Docteur en Géographie, chercheur associé au laboratoire « Europe, Européanité, Européanisation » (CNRS-Université de Bordeaux 3). Co-auteur avec K. Gjeloshaj de « Le sport professionnel, cible privilégiée des milieux criminels », *Questions internationales*, dossier « Mondialisation et criminalité », n° 40, novembre-décembre 2009.

Kolë Gjeloshaj Hysaj

Politologue, collaborateur scientifique à l'Institut de sociologie de l'Université libre de Bruxelles. Correspondant à Bruxelles de la revue *Confluences Méditerranée* (éd. L'Harmattan). Co-auteur de *Sport et politique en Méditerranée*, 2004, Paris, L'Harmattan. Co-auteur avec P. Chassagne de « Sport, affaires et milieu dans les Balkans », *Sport, politiques et sociétés en Europe centrale et orientale*, 2005, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.

DOSSIER

L'éducation à la sécurité sportive : un enjeu scolaire et social

Michaël ATTALI, Jean SAINT-MARTIN

Si la sécurité dans le domaine du sport est souvent assimilée à celle des spectateurs, celle des pratiquants revêt une dimension essentielle dans le cadre d'activités les confrontant à des risques objectifs ou subjectifs. Dans ce cadre, l'éducation paraît décisive pour créer les conditions d'une pratique adaptée. Au sein de l'institution scolaire, une discipline, l'éducation physique et sportive, est conviée à y répondre, en particulier depuis l'entre-deux-guerres. L'analyse des stratégies adoptées permet alors de situer les différentes approches et conceptions en matière d'appréhension de la sécurité dans le domaine du sport tout en interrogeant son efficacité. Celle-ci passe par le développement de compétences des enseignants et leur capacité à répondre à une question socialement sensible. Elle conduit également à questionner la faible articulation aujourd'hui entre pratique scolaire et problématique sociale dont le législateur ne semble pas avoir perçu l'importance éducative.

Education, sport and security: a challenge for schools and society

If security at sporting events is often assimilated with that of the spectators, it is just as important for the athletes themselves to be aware of the objective and subjective risks they confront. Because of this, education can play a decisive role in creating the conditions for sport to be played in a secure manner. Since between the two world wars, physical and sports education in schools was supposed to address this subject. Analysing the different strategies adopted over the years means that their approach and ideas can be ranked in terms of the appreciation of the role of security in sport, as well as judging its efficiency. This can only be achieved if schoolteachers are adequately trained and capable of responding to this sort of sensitive social problem. It also underlines the fact that there is rarely any link made between educational practices in schools and society's social problems. Furthermore, Government does not seem to have realised the importance of this type of education.

Michaël Attali

est maître de conférences à l'université de Grenoble 1. Membre du laboratoire Sport et Environnement social (EA-3742), ses recherches portent sur l'histoire culturelle du sport, les déterminants de sa massification et les enjeux dont il est porteur.

Jean Saint-Martin

est maître de conférence, HDR à l'université de Lyon 1. Membre du Centre de recherche et d'innovation sur le sport (EA-647), il poursuit ses recherches sur l'histoire géopolitique et culturelle du sport. Michaël Attali et Jean Saint-Martin sont les co-auteurs de nombreux articles et ouvrages. Ils ont publié récemment *Le sport en France. Une approche politique, économique et sociale*, La documentation Française, 2009 et *Le dictionnaire culturel du sport*, Armand Colin, 2010.

Sport et sécurité. Une approche juridique

Charles AMSON

© Valeriy- fotolia.com

La médiatisation croissante du phénomène sportif s'est accompagnée d'une multiplication de la violence dans et autour des stades. Face à ces menaces pour la sécurité, les pouvoirs publics ont réagi par plusieurs textes législatifs récents, visant à lutter contre les comportements violents dans les stades, alors que les pouvoirs sportifs ont mis en place le principe, reconnu par la jurisprudence, de responsabilité des clubs du fait de leurs supporters. Ces nouveaux moyens de lutte contre la violence dans les stades coexistent, aujourd'hui, avec des dispositions plus anciennes, permettant d'engager, dans certaines circonstances, la responsabilité (civile ou pénale) des acteurs du spectacle sportif, notamment des athlètes eux-mêmes, des organisateurs ou encore des fédérations.

Sport and security. A legal approach

The increased media attention given to sport of all kinds has been accompanied by a notable increase in violence both inside and outside grounds. The Government has reacted to these security risks by recently passing a number of new laws aimed at combating violent behaviour inside grounds. The different sporting bodies' ruling councils, however, have always worked from the principle, now recognised by jurisprudence, that the individual clubs are directly responsible for the actions of their supporters. The new legislation complements older laws which permit, in certain circumstances, to pursue through either the civil or the criminal courts, anyone participating in an event where such violence occurs, particularly the athletes themselves, the organisers and the ruling bodies.

Charles AMSON

Avocat au Barreau de Paris. Il a soutenu, en 2008, à l'Université Paris II, une thèse de doctorat en droit public consacrée à *La place de l'arbitrage dans la résolution des litiges sportifs*. Il est également co-auteur (avec Daniel Amson et Jean-Gaston Moore) de l'ouvrage *Les Grands Procès* (Presses Universitaires de France, 2008).

Accès sommaire

L'ordre public et la sécurité à l'occasion des compétitions sportives

Alice CENNAMO

Cela fait maintenant des années qu'on débat du problème de la violence dans et en dehors des stades. En 1999, le ministre des Finances, Giuliano Amato, avait soulevé la question en proposant même une contribution pour la gestion, de la part des clubs de football, à ce qui, déjà à l'époque, faisait les choux gras de notre pays : l'ordre public à l'occasion des rencontres de football.

En réalité, le ministre proposait de faire ce qui existe déjà dans les autres pays de l'Union européenne : en effet, l'Italie reste l'un des rares pays où le problème de la sécurité n'est pas entièrement, ou du moins partiellement, pris en charge par les caisses des clubs de football.

Un modèle de comparaison : le « nouveau » football anglais

En examinant le football anglais qui est, de notoriété publique, le plus violent d'Europe (rappelons simplement les événements tragiques du Heysel, trente-neuf morts, et de Sheffield, quatre-vingt-seize morts, à la fin des années 1980), nous pouvons constater comment, au cours des quinze dernières années, la violence a été pratiquement éliminée à l'intérieur des stades de football anglo-saxons, en confiant simplement la gestion de la sécurité à des sociétés privées, si bien qu'au cours des dernières saisons, dans près de la moitié des matchs, pas un agent de police n'était présent.

En Angleterre, à l'occasion des rencontres de football, est considéré comme un délit, au-delà de l'état d'ébriété dû à l'alcool ou à la drogue, le fait de monter en surnombre dans les trains, autobus et cars en direction de et au retour d'un match ; les banderoles, chœurs, pancartes, cris de menaces et insultes raciales, l'introduction de couteaux, de feux de Bengale, de fusées, de feux d'artifices et le lancement d'objets divers sur le terrain sont également interdits ; on risque, en outre, l'expulsion immédiate du stade en cas d'intempérance et se rendre coupable d'un des actes mentionnés ci-dessus entraîne une arrestation immédiate suivie d'une nuit en détention et d'un procès en référé le lendemain matin. Tous les stades de *Premier League* anglaise sont pourvus d'une salle de contrôle gérée par la police et l'ordre interne est garanti par des centaines d'agents de sécurité. Enfin, le coût élevé des billets vient conclure une politique qui a littéralement modifié la physionomie sociale du football anglais.

L'organisation de l'ordre public en Italie

Les épisodes de faits-divers rapportant des incidents survenus lors de rencontres de football sont malheureusement, pour nous aussi, bien trop nombreux (on pense notamment au désormais célèbre assassinat de Vincenzo Paparelli, supporter de la Lazio de Rome, survenu le 28 octobre 1979 suite au lancement d'une fusée en provenance du virage des supporters de l'AS Roma pourtant à l'opposé du stade, mais on estime au moins à une cinquantaine les morts liées au football sur une période de quarante ans, c'est-à-dire depuis 1963, année de l'assassinat de Gaetano Plaitano en marge de la rencontre Salernitana-Potenza). Depuis lors, le problème de l'ordre public est mis au premier plan lors de pratiquement tous les matchs de football.

Pour commencer nous pourrions donner une définition d'« ordre public » comme étant « cet ensemble de normes fondamentales de l'organisation juridique concernant les principes éthiques et politiques dont l'observation et la mise en œuvre sont indispensables à l'existence d'une telle organisation » [1].

(1) Livio Paladin, « Ordine Pubblico », *in N.ssimo Dig.*, XII, Turin, Utet, 1965

Accès sommaire

Sport, argent et crime : une triade d'avenir

Jean-François GAYRAUD

© Ohnisko - fotolia.com

Le sport contemporain connait une évolution majeure due en partie à la pression de l'argent : discipline (amateur), puis spectacle (professionnel) et enfin, de plus en plus souvent, farce (commerciale). Les fraudes et trucages s'invitent ainsi de manière routinière dans une activité se situant au cœur – symbolique et financier – de nos sociétés spectaculaires et festives. La rapide et discrète criminalisation de ce secteur risque de s'accélérer avec l'explosion des paris et jeux en ligne. Sport, argent et crime formeront – et forment parfois déjà – une inquiétante triade.

Sport, money and crime: a future triad

Contemporary sport is experiencing major change, due, in part, by the pressure of money : discipline (amateur), then spectacle (professional) and finally, more and more often, farce (commercial). Fraud and match fixing regularly form part of what is now an activity at the symbolic and financial heart of our festive and spectacular society. The way crime has rapidly yet discreetly invaded the sector risks accelerating even further with the explosion of on-line gambling and betting. Sport, money and crime will make, or have already made in certain cases, a disturbing triad.

Jean-François Gayraud

Docteur en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Institut de criminologie de Paris. Après l'École nationale supérieure de police (ENSP/Saint-Cyr-au-Mont-d'Or), il a passé dix-sept ans à la direction de la Surveillance du territoire (DST). Commissaire divisionnaire, il est actuellement chargé de mission à l'INHESJ. Il est l'auteur d'articles traitant de violence politique et sociale, ainsi que d'ouvrages parus aux Presses universitaires de France et aux Éditions Odile Jacob, en particulier : *Le monde des mafias. Géopolitique du crime organisé* (2005) et *Showbiz, people et corruption* (2009).

Une nouvelle ère pour les Jeux Olympiques : l'ère sécuritaire Quels enjeux ?

Sarah REZENTHEL

Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le risque terroriste est devenu le risque numéro un pour les Jeux Olympiques qui sont entrés dans l'ère sécuritaire. La prise en compte de la menace terroriste internationale a amené une reconfiguration de la gestion du risque terroriste, que ce soit au niveau organisationnel ou financier. Le secteur public joue désormais un rôle majeur, ce qui nous amène à dire que les JO sont aujourd'hui le résultat d'un partenariat public/privé. Cette nouvelle situation fait alors apparaître de nouveaux enjeux.

A new era for the Olympic Games: the era of security What are the risks and challenges?

Following the 9/11 terrorist attacks in 2001, the risk of a terrorist attack is the number 1 risk for the Olympic Games. They have entered the era of security. Accepting and appreciating the menace of international terrorism has meant that they have had to readdress they way they manage the risk of terrorism, whether at the organisational or financial level. From now on the public sector will play a much bigger role in the organisation of the Olympic Games, which has in fact become a public/private partnership. This new situation will inevitably bring about other risks and challenges.

Sarah Rezenthel

Ancienne élève du département d'économie-gestion de l'École normale supérieure de Cachan et titulaire de l'agrégation d'économie et gestion, elle est actuellement doctorante à l'École doctorale « Savoirs, critiques et expertises » de l'université de Rouen. Elle réalise une thèse sur les enjeux de la gestion du risque terroriste aux Jeux Olympiques depuis les attentats du 11 septembre 2001 sous la direction d'Alain Loret, au laboratoire du Centre d'études des transformations des activités physiques et sportives (CETAPS).

La question du dopage à l'aune des étapes de la carrière cycliste

Bertrand FINCŒUR

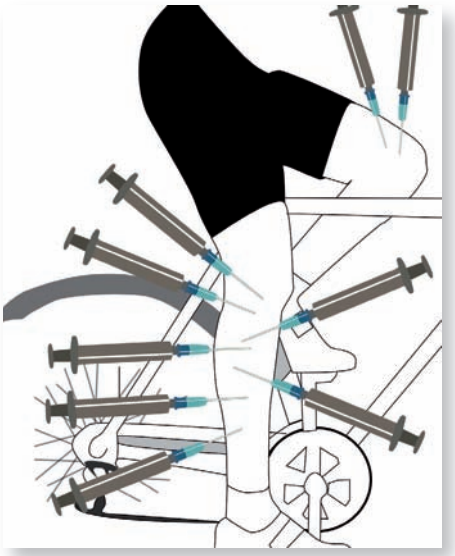

© Thomas Launois - fotolia.com

Depuis l'affaire Festina au cœur de l'été 1998, parler de vélo, c'est souvent aussi évoquer le dopage. Depuis une dizaine d'années, courtes, en effet, ont été les périodes durant lesquelles il ne fut pas question de ces conduites détournant le cyclisme de ses fondements idéalisés. Nous souhaitons toutefois dépasser ici les propos simplistes assimilant systématiquement les cyclistes à des dopés et nous pencher plutôt sur la transformation depuis une décennie des normes régissant les pratiques du peloton. Ce faisant, nous tenterons de montrer que le dopage réapparaît aujourd'hui comme une technique illégitime afin d'atteindre des objectifs de carrière dans un contexte de précarité contractuelle.

The doping issue by the yardstick of the various stages of the cycling career

Since the Festina affair in midsummer 1998, talking about cycling has often meant talking about doping. Indeed for a decade the periods when it wasn't talked about these behaviours that divert cycling from its idealistic basis have been short. However we wish here to go beyond the simplistic remarks that systematically liken cyclists to doped people and study instead the recent change of the norms that govern the bunch's practices. In so doing we will try to show that today doping is considered again as an illicit means to reach career targets in a context of lack of job security.

Bertrand Fincœur

est chercheur au Groupe de recherche et d'analyse des politiques de sécurité (GRAPS) de l'École de criminologie de l'université de Liège. Ses travaux portent sur les déviances en lien avec le sport (hooliganisme, dopage). Il vient notamment de terminer une recherche internationale menée en collaboration pour le compte de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Paris truqués, football et corruption

Noël PONS

© Aguus - fotolia.com

Au cours de travaux qui ont duré plus de dix années tant dans le cadre des activités du Service central de prévention de la corruption (SCPC) que dans celui de recherches personnelles, l'auteur a mis en évidence des liens étroits entre les paris et la corruption qu'elle soit « douce » ou « dure ». À la lumière d'écrits divers et de constats de provenance variée qui marquent les esprits, il a mis en évidence les pratiques suivies par la criminalité pour se développer dans ce domaine ainsi que les méthodes de contrôle préventives qui peuvent être installées pour limiter les risques qui découlent du comportement criminel.

Fixed betting, football and corruption

During ten years of work for the Central Service for the Prevention of Corruption (SCPC in France), as well as personal research, the author has shown a number of direct links between betting and corruption, whether «soft» or «hard». The written evidence he obtained, as well as various official statements and reports, are very surprising. They showed exactly how the criminal fraternity work and infiltrate this business. Based on this evidence he then describes the preventive controls that need to be put in place to limit the risks generated by this criminal activity.

Noël Pons

Enseignant associé au Master de marketing et management du sport professionnel de l'université de Rouen, consultant, auteur de *Cols blancs et mains sales - Économie criminelle mode d'emploi*, 2006, Odile Jacob et co-auteur, avec Valérie Beche de *Arnaques-Le manuel anti fraudes*, Cnrs éditions, 2009

Le lourd secret du football professionnel

Alain VERNON

© anderssehen - fotolia.com

À la lumière de l'actualité judiciaire et de l'entrée en prison de Rolland Courbis pour transferts frauduleux à Marseille, on peut constater que le foot est, à ce jour, l'un des marchés les plus juteux au monde. La libéralisation des transferts et l'absence de contrôles sérieux attirent toutes les mafias sur ce terrain ou agents et dirigeants s'enrichissent en toute impunité en une nuit, un jour, une saison. Pas d'argus des joueurs, des tarifs incontrôlés, des rétro-commissions à foison en France comme à l'étranger avec des joueurs français, brésiliens ou slovaques... La réalité du marché des transferts est effrayante et la tendance n'est pas au changement, car la loi vient en général au secours des dirigeants du foot.

The dark secrets of professional football

In view of recent court cases, and the imprisonment of Rolland Courbis for fraudulent transfers at Marseilles FC, it is pretty obvious that football is, for the time being, one of the most lucrative businesses in the world. Free transfers and the absence of any meaningful controls, attract all sorts of mafia organisations into a market where agents, managers and owners alike, can become rich overnight, in a day, or over a season, with impunity. There is no player catalogue, there is no control over transfer prices, kick-back commissions are as abundant in France as they are in other countries, with French players, Brazilian players or even Slovakian players. The reality of the transfer market is quite frightening, and it does not seem to be changing for the better, as the law is usually on the side of the managers and owners.

Alain Vernon

Grand reporter au service des sports de France Télévisions depuis 1982, il est également délégué syndical des journalistes au SNJ-CGT et membre de la Société des Journalistes du service des sports de FranceTV.

Les *barras bravas* : violence, crime et football en Argentine

Adalberto C. AGOZINO

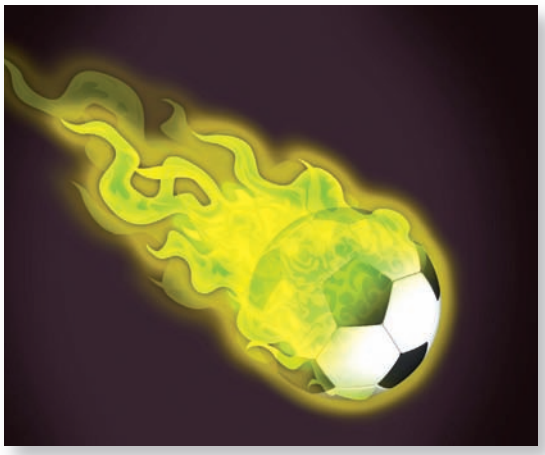

© Secret Side - fotolia.com

Les *barras bravas* constituent un symbole de la violence dans le football argentin. À l'origine, qui remonte à une centaine d'années, ces groupes de supporters étaient perçus comme un phénomène presque sportif. Aujourd'hui, ils ont investi le milieu du crime organisé qui corrompt la plus grande partie du sport spectacle. Leurs affaires illicites comprennent une large gamme d'activités : depuis l'intimidation des joueurs et des directeurs de clubs jusqu'à des méthodes plus obscures pour atteindre le milieu de la politique. Tantôt ils investissent dans des projets de « tourisme aventure », tantôt ils contrôlent les ventes de drogue dans les stades de football.

The barras bravas: violence, crime and football in Argentina

The "barras bravas" are a symbol of the violence in Argentinean football. Originally, a hundred years ago, these groups of supporters were practically considered a sporting phenomenon. Today, they are just another element in the world of organised crime that has corrupted a large part of the sport in the country. Their illegal businesses cover a large range of activities, from intimidating players and club officials to the more sinister sedition. On the one hand, they invest in "adventure tourism" projects, on the other, control the sales of drugs inside the grounds.

Adalberto C. Agozino

Docteur en Sciences politiques, directeur du Département de recherches de la Faculté de sécurité de l'Institut universitaire de la police fédérale argentine et membre du Conseil scientifique de ce même institut où il dirige le doctorat de Sécurité publique et le cours de doctorat sur le Crime organisé transnational.

Le football dans la société italienne : une passion problématique

Sandra SICURELLA

© olly - fotolia.com

En Italie, la passion pour le football a des racines anciennes. Toutefois, en même temps que se développait un esprit sportif « sain », des formes de violence organisée liées aux différents clubs de supporters sont apparues. Ainsi, l'énorme attention médiatique et législative prêtée au football résulte aussi de l'émergence de graves problèmes d'ordre public connexes au déroulement des championnats nationaux et internationaux. À ce propos, le Parlement italien a dû intervenir plusieurs fois pour discipliner et réguler ce domaine, en indiquant en détail les règles auxquelles doivent se conformer supporters et sociétés sportives.

Football in Italian society: a questionable passion

In Italy, the passion for football goes back a long way. Unfortunately, at the same time as a healthy sporting attitude was developing, organised violence, linked to various supporters' clubs, was also developing. Furthermore, the enormous media and legislative attention given to football also resulted in the emergence of serious breaches of public order connected with the results of national and international matches. To this end, the Italian parliament was forced to intervene on a number of occasions to punish and regulate the behaviour of supporters, sporting entities and clubs, indicating in detail the rules they were expected to follow.

Sandra Sicurella

Étudiante en doctorat de Criminologie, titulaire d'une allocation de recherche postdoctorale sur le sujet de « Violence de genre, harcèlement obsessionnel ou *stalking* et peur du crime » et professeur d'un module en « Sociologie de la déviance et de la mutation sociale » du cours de Master 2 en « Emploi, marché, environnement, politiques sociales et service social », faculté de Sciences politiques, université de Bologne.

Le football malade en Italie

Elena BIANCHINI

« Le vrai sport n'a rien à voir avec le fair-play. Il est pétri de haine, de jalousie et d'arrogance, il ignore les règles et suscite un plaisir sadique à assister à la violence : en d'autres termes, c'est comme la guerre mais sans les tirs »

George ORWELL

© Achille - fotolia.com

Quand on parle de violence dans le sport, il ne faut pas seulement considérer celle des supporters, mais aussi celle perpétrée par le footballeur lui-même, quand il manifeste une attitude agressive envers l'adversaire sur le terrain. Cependant, avec l'acception « malade », on ne prend pas en considération uniquement le comportement violent, on cherche également à analyser les conduites qui concernent la prise de produits dopants, la corruption des juges de compétition, les paris « truqués ». Une réglementation *ad hoc* visant à garantir la régularité des compétitions sportives existe d'ailleurs et témoigne de la gravité et de l'étendue de tels phénomènes.

Italian football is sick

When talking about violence in football, it is not right to just talk about supporter violence. The violence of the players themselves has to be considered, particularly when they show aggressivity towards their opponents on the pitch. But by saying that football is sick, it is not just relative to this violent behaviour, but more a reaction to the lack of understanding as to what leads players to take performance enhancing drugs, why the officials in competitions are corrupt and why betting and matches are rigged. The ad hoc legislation that already exists, specifically designed to guarantee the legality of sporting competitions, only underlines the gravity and extent of the problem.

Elena Bianchini

Étudiante en doctorat de Sociologie, et déjà titulaire d'une allocation de recherche sur la « Compétence pénale du juge de paix et l'interaction entre auteur et victime dans les délits sur plainte de tiers ; une analyse criminologique et socio-victimologique » et professeur d'un module d'enseignement en « Criminologie » pour le cours de licence en « Sociologie », faculté de Sciences politiques, université de Bologne.

Passion pour le football et dimension virtuelle : quels scénarios ?

Giorgia MACILOTTI

© Scott Maxwell - Fotolia.com

La passion, dans le domaine du football, est souvent synonyme de violence et de vandalisme de la part des supporters. Si à l'origine du football, les premières formes de violence étaient exceptionnelles et spontanées, la fin du XX^{e} siècle a vu des affrontements à la fin des matchs entre supporters rivaux de plus en plus réguliers et organisés. Face à l'émergence des nouvelles technologies, y compris dans le domaine du football (site internet, blog, chat, etc.), on peut se demander si le risque d'une violence encore plus organisée, exacerbée par la virtualité anonyme des réseaux n'est pas à craindre.

Passion for football and virtual dimension: which scenario?

In football, passion is often synonymous with supporter violence and vandalism. If originally, the first forms of violence were the exception and spontaneous, the end of the 20th Century saw post-match confrontations between rival supporters becoming more regular and organised. Football has also been affected by the emergence of new technologies with web sites, blogs, chats etc. It is possible, therefore, that this will increase the risk of violence becoming more organised, as now it can hide behind the virtual anonymity of internet networks.

Giorgia Macilotti

Doctorante en « Criminologie » à l'université de Bologne en collaboration avec le Centre d'études et de recherches sur la police (CERP/GRSG) de l'université Toulouse 1 Capitole.

Sous-cultures de fans de football et violence au Portugal

Salomé MARIVOET

© lilufoto - fotolia.com

La violence qui s'est manifestée dans le sport portugais, particulièrement dans le football, traduit une augmentation de la tension lors des matchs, résultant non seulement de l'intensification de la rivalité, mais également de la méfiance accrue envers l'impartialité lors des rencontres. Cette suspicion croissante, accompagnée des dynamiques de surveillance et de supervision lancées dans les années 1990, a contribué à l'apparition des « solidarités mécaniques » au sein de groupes avec des intérêts partagés, dans un contexte d'opposition/confrontation ou de radicalisation. En conséquence on assiste à des révoltes collectives violentes et à l'institution de formes de violence préméditée entre certains groupes de fans ultras, appelés au Portugal des « claques ».

Football fan sub-culture and violence in Portugal

The violence that was manifested in Portuguese sport, particularly in football matches, suggests an increase in tension at matches, arising not only from intensified rivalry, but also from increased distrust in the fairness assured at championships. The growing distrust, together with the dynamics of surveillance and supervision launched in the 1990s, have contributed to the activation of "mechanical solidarities" within groups with shared interests, in a context of opposition/confrontation or radicalization. This has been propitious to manifestations of collective violent revolt, and to the institution of forms of premeditated violence between some groups of ultra fans. Consequently we are regularly confronted with outbursts of collective violence as well as forms of premeditated violence between certain groups of fanatical supporters, called « claques » in Portugal.

Salomé Marivoet

Sociologue et maître de conférences en sociologie, chercheur sur le phénomène de la violence dans le sport depuis les finales des années 1980. Elle est actuellement professeur de sociologie du sport à la Faculté des Sciences du sport et de l'éducation physique à l'université de Coimbra et conseiller auprès du Conseil national du sport et du Conseil de l'éthique et de la sécurité dans le sport au Portugal.

Accès sommaire

DOSSIER

Une interprétation de la sécurité privée et des événements footballistiques en Belgique

Marc COOLS, Nico DE PAUW et André LEMAÎTRE

© lilufoto - fotolia.com

Dans cet article, les auteurs se penchent sur le concept de la sécurité privée relative aux événements de football organisés en Belgique, et ceci après le drame du Heysel. Dans cette optique, ils proposent de traiter succinctement l'aspect juridico-historique des préoccupations en matière de sécurité privée en Belgique, en portant une attention particulière à la « Loi Football » et au concept de sécurité intégrale en tant que modèle de politique criminelle.

Comments on the use of private security companies at football matches in Belgium

In this article, the authors consider the idea of using private security companies at football matches in Belgium, in light of the Heysel stadium disaster. They take a succinct look at the legal and historical aspects of the preoccupations with using private security companies in Belgium. This is followed by a more detailed examination of the «Loi Football» (football act) and the concept of integral security as a model for criminal policy.

Marc Cools

enseigne la criminologie à l'Université de Gand et à l'Université Libre de Bruxelles.

Nico De Pauw

est diplômé en criminologie de l'Université de Gand et est responsable de la sécurité à la Fédération belge de football. Il est diplômé en management du sport professionnel.

André Lemaître

enseigne la criminologie à l'Université de Liège.

Accès sommaire

Violence dans les stades de football : les supporters acteurs de la prévention ?

Manuel COMERON

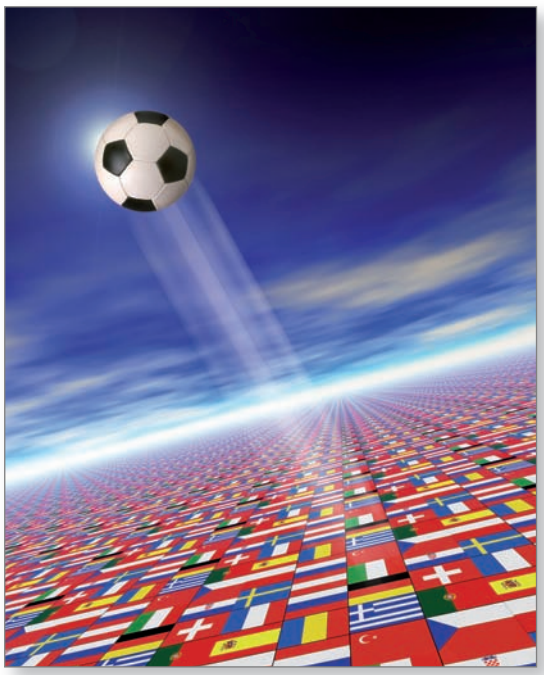

© Photosani - fotolia.com

La violence des supporters dans les stades de football se caractérise par une expression spontanée, mais aussi par une forme organisée de nature préméditée. Relativement maîtrisé en Europe par des mesures de sécurité importantes, l'actualité montre une réactivation du phénomène au travers de l'émergence d'une nouvelle génération de *hooligans*. Depuis de nombreuses années, des démarches préventives de nature éducative, comme les « Fan coaching », réalisent un travail pédagogique de fond ciblant les supporters. L'évolution récente de la mouvance des supporters européens montre que certains d'entre eux s'inscrivent dans une démarche citoyenne et organisent leurs propres actions sociales dans un souci de pacification de l'événement sportif.

Violence in football grounds: supporters actively involved in prevention?

Supporter violence in football grounds is not only characterised by its spontaneity but also by a more organised and premeditated form of violence. The problem seemed to be under control in most countries in Europe, due to the considerable security measures that have been put in place. Unfortunately, we are now seeing a resurgence of the phenomenon with a new generation of hooligans. For a number of years, in depth, preventive, educational measures, such as "Fan coaching", have been used with targeted groups of supporters. The recent evolution in supporter attitude in Europe has shown that a number of responsible citizens have taken the matter into their own hands and organised similar "social" programmes to reduce the tension, aggression and violence at football matches.

Manuel Comeron

Psychologue, titulaire du Diplôme européen de Psychologie sociale appliquée. Il coordonne le « Fan coaching » à la ville de Liège en Belgique. Auteur de plusieurs publications dans des revues de criminologie et sciences humaines, il est aussi collaborateur scientifique à l'université de Liège et réalise actuellement une thèse de doctorat sur la « sécurité dans les stades de football » à l'université de Technologie de Berlin. Il fut expert du Conseil de l'Europe pour le « Manuel de prévention de la violence dans le sport », et est le référent du Forum européen pour la sécurité urbaine

DOSSIER

Football professionnel et contrôle social ?

Regards croisés franco-espagnols d'une (dé)réglementation de la violence des foules sportives

Dominique BODIN, Rodrigo PARDO, Javier DURÁN, Sophie JAVERLHIAC

L'encadrement de la violence des foules sportives dans les pays européens répond rarement à une action prévisionnelle qui vise à anticiper les problèmes susceptibles d'émerger et s'avère dans tous les cas orienté vers des actions législatives dans le but d'assurer « l'ordre en public ». À travers l'éclairage des actions mises en œuvre en Espagne et en France, mais également de regards ponctuels portés sur ce qui se passe en Allemagne, Belgique, Italie ou Croatie, on observe que les principales mesures ne sont prises qu'en aval des problèmes les plus graves. Les décisions sont trop souvent adoptées dans l'urgence médiatique et entraînent de nombreux problèmes d'application. Seuls, en France, la loi « Pasqua » et les différents décrets et lois qui en découlent ont su anticiper l'organisation d'une grande manifestation sportive. Reste un problème de taille : est-il raisonnable de penser que le spectacle sportif puisse faire l'objet d'une telle sécurisation et que le coût de celle-ci soit majoritairement à la charge de l'État, c'est-à-dire du contribuable ?

Football and social control? Different perspectives of the (de)regulation of crowd violence at sporting events

The framing of the violence of sporting crowd in the European countries seldom answers an estimated action which aims at anticipating the problems likely to emerge and proves in all the cases directed towards legislative actions which aim at ensuring "the order in public". Through the lighting of the actions implemented in Spain and France, but also of specific glances carried on what occurs to Germany, Belgium, Italy or Croatia it is possible to observe that independent measurements are taken only downstream from the most serious problems. The decisions are too often made in the media urgency and involve many problems of application. Only, in France, the law "Pasqua" and the various decrees and laws which result from this knew to anticipate the organization of a great sporting event. Remain a problem of size: is it reasonable to think that the sporting spectacle can be the subject of such a security and that the cost of this one is mainly with the load of the State, i.e. of the taxpayer?

Dominique Bodin

Professeur à l'Université Politécnica de Madrid (*Instituto Nacional de Educación Física*), directeur du LARES (Laboratoire de recherche en sociologie) de l'Université européenne de Bretagne (Rennes 2), expert au Conseil de l'Europe pour les questions de violences dans le sport. Il est également responsable du Master « Métiers de la sécurité » organisé en collaboration avec la Ligue de football professionnel et le soutien du Conseil de l'Europe et de l'UEFA.

Javier Duran

Professeur à l'Université Politécnica de Madrid, il est aussi président de l'Observatoire de la violence, du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance dans le sport assigné au *Consejo Superior de Deportes* (Secrétariat d'État aux Sports en Espagne).

Rodrigo Pardo

Docteur de l'Université Politécnica de Madrid et Post-doctorant au LARES.

Sophie Javerlhiac

Doctorante en Sociologie à l'Université européene de Bretagne (Rennes II) est membre du LARES.

Supporters extrêmes en France : dépasser les stéréotypes

Nicolas HOURCADE

© Tea - fotolia.com

Les stéréotypes attachés aux supporters de football biaisent la compréhension de leurs comportements ainsi que la gestion du phénomène. À partir d'une critique de ces stéréotypes, cet article dégage les principales tendances du supportérisme français, pointe la diversité des incidents et des acteurs violents, s'interroge sur le pouvoir des supporters puis plaide pour une politique globale de gestion du supportérisme, à l'heure où le secrétariat d'État aux sports prône le dialogue entre supporters, instances sportives et pouvoirs publics.

Fanatical supporters: much more than stereotypes

The stereotypes used to describe football supporters undermine any legitimate understanding of their behaviour as well as any attempt to manage the phenomenon. Starting with an overview of these stereotypes, the article highlights the principle tendencies of French football supporters. It also discusses the diversity of the types of violence witnessed and the perpetrators. The power of supporters is questioned and the case is made for a global policy for controlling them. At the same time, the Secretary of State for Sport is looking to organise an ongoing dialogue between the supporters, football's governing bodies and the Government.

Nicolas Hourcade

Ancien élève de l'École normale supérieure de Cachan (ENS), Nicolas Hourcade est professeur agrégé de sciences sociales à l'École centrale de Lyon et mène des recherches sur les supporters de football. Il a publié de nombreux articles à ce sujet dans des revues universitaires et dans le magazine *So Foot*. Il anime le comité de pilotage du congrès national des associations de supporters organisé par le secrétariat d'État aux sports.

La maladie du 12e homme

Les pouvoirs publics face à la violence dans le football

Sylvain HUSAK

© Nathalie P - fotolia.com

L'agitation observée dans le monde du football depuis le début de la saison 2009-2010 conduit l'ensemble des acteurs du football et de la sécurité à considérer que le ballon rond français, jusqu'à présent relativement épargné par rapport à ses voisins européens, est aujourd'hui malade. À la fois victime et agent pathogène de son propre mal, le football est face à ses propres défis, dont le plus important est bien de se soigner en traitant au fond la nature des relations qu'il doit entretenir avec ceux sans qui il ne serait rien, mais qui, volontairement ou non, lui portent fortement préjudice : les supporters. Dans ce schéma, et sur le fondement d'un constat clair, les pouvoirs publics dans leur ensemble, et le ministère de l'Intérieur en particulier, ont mis en place des stratégies avec en toile de fond une question récurrente : peut-on guérir le football sans s'attaquer au football lui-même ?

The sickness of the 12th man

There has been a certain amount of agitation in the French football world since the beginning of the 2009-2010 season. Although France has previously been less affected than some of its other European neighbours, now, all participants in the sport as well those responsible for maintaining law, order and security, consider that French football is sick. Both the victim and the pathogenic agent of its own sickness, football now faces a number of challenges : the most important being to find a cure, and get better. This can only be done by treating the fundamental relationships it has with its supporters. Without them the game would not exist. But at the moment, whether on a purpose or not, they are bringing the game into disrepute. With this clear intention in mind, the Government, particularly the Minister of the Interior, has put in place a series of strategies with one underlying recurrent question : can football be cured without hurting the game itself?

Sylvain Husak

Capitaine de police au sein de la direction centrale de la Sécurité publique, il occupe les fonctions de chef adjoint de la Division nationale de lutte contre le hooliganisme et est également responsable du Point national information football. Expert au sein des instances européennes spécialisées et titulaire d'un diplôme de 3e cycle en sécurité publique, il enseigne en tant que professeur associé à l'IPAG de Clermont-Ferrand.

Accès sommaire

Les violences dans le football : le cas particulier du Stade de France en Seine-Saint-Denis

Jacques MÉRIC

© Ministère de l'Intérieur - DICOM

Le Stade de France est inévitablement associé aux prestigieuses rencontres de football qu'il a accueillies, au premier rang desquelles figure la coupe du monde 1998. Construit dans un quartier de banlieue, proche de cités sensibles, la question de la violence, qui pouvait accompagner ces événements, s'est posée dès l'origine. Le hooliganisme n'y a jamais trouvé sa place. Si ce stade présente des points forts en termes de sécurité, il a également des points faibles. La finale de la coupe de France 2006 en est une bonne illustration.

Football violence: a case in particular, the Stade de France at Seine-Saint-Denis

Inevitably, the Stade de France is associated with the prestigious football matches it has hosted. The most famous being the World Cup in 1998. Built in the Paris suburbs, close to a difficult high rise estate, the question of the violence which could arise on such occasions was considered right from the beginning. Hooliganism has, however, never been a problem. Although the stadium has a number of strong points in terms of security, it also has its weaknesses. What happened at the final of the French Cup in 2006 is a good example.

Jacques Méric

Jacques Méric est contrôleur général de la police nationale. Il exerce actuellement les fonctions de sous-directeur de l'Évaluation, de la Prospective et des Affaires internationales à la direction centrale de la Sécurité publique. De 1994 à 1999, il a été chef du district de police de Saint-Denis et, à ce titre, a préparé et exécuté les services d'ordre mis en place au Stade de France pendant la coupe du monde. Il fut, également, de 2003 à 2006, directeur départemental de la Sécurité publique de la Seine-Saint-Denis.

Accès sommaire

La sécurité à l'heure des nouvelles technologies de contrôle : l'exemple de la vidéosurveillance en France

François DIEU, Igor LEFÈVRE

Le développement de la recherche permet de disposer aujourd'hui d'une somme de données et d'analyses sur la sécurité en tant que fait social et objet de politiques publiques. À partir de ce corpus continuellement enrichi, cet article propose d'appréhender l'impact de ce qu'il est convenu d'appeler les « nouvelles technologies de contrôle » sur la production de sécurité. Elle prendra comme illustration la situation française, même si la plupart des observations peuvent se retrouver dans les pays européens [1].

Il s'agira, tout d'abord, d'effectuer quelques rappels sur le système français de sécurité, avant d'évoquer, à titre d'illustration, un des principaux questionnements en relation avec le souci de « technologisation » du contrôle, à savoir le recours à la vidéosurveillance. D'autres nouvelles technologies de contrôle auraient également pu être abordées, comme les fichiers d'empreintes génétiques (ADN) en matière d'investigations criminelles, les armes à létalité réduite pour la neutralisation momentanée de forcenés, les dispositifs de contrôle de vitesse automatisés pour la verbalisation des contrevenants routiers ou encore le recours à des drones pour des missions de surveillance des grands rassemblements.

Avant cela, il convient de formuler une remarque préalable afin de situer, sur un plan plus général, cette problématique des « nouvelles technologies de contrôle ».

Cette question donne lieu, en France, à des débats philosophiques et des controverses idéologiques, le tout avec une médiatisation qui ne contribue pas à un examen raisonné et objectif des avantages et inconvénients de cet emploi croissant, par la puissance publique, d'instruments technologiques pour contrôler l'espace social. S'agit-il d'un moyen d'améliorer la sécurité de nos concitoyens ou bien, au contraire, d'un glissement de nos sociétés démocratiques vers une forme totalitaire (le « totalitarisme démocratique ») ? Nos sociétés « disciplinaires » (Michel Foucault) sont-elles devenues des « sociétés sous contrôle » (Gilles Deleuze) ? Ainsi agite-t-on le spectre de « Big Brother » pour stigmatiser les atteintes, réelles ou supposées, avérées ou potentielles, de ces technologies aux libertés individuelles, notamment la vidéosurveillance.

Ces réactions de méfiance quasi instinctive sont entretenues, paradoxalement, par les deux courants dominants dans l'histoire des idées politiques : le socialisme, pour lequel l'État n'est qu'un instrument de la domination capitaliste susceptible de mobiliser à son profit tous les appareils répressifs et idéologiques ; le libéralisme, pour lequel l'État doit voir son pouvoir limité en permanence du fait de sa fâcheuse propension à en abuser en portant atteinte aux droits et initiatives du citoyen. Ainsi les nouvelles technologies de contrôle subissent-elles, à tort ou à raison, les préventions et les assauts des tenants de ces deux idéologies politiques singulièrement opposées, sauf lorsqu'il s'agit de dénoncer de concert les tendances et errements bureaucratiques et totalitaires de l'État.

Ce procès d'intention fait à l'appareil étatique est rendu encore plus prégnant dans des pays – comme la France – caractérisés par une histoire politique nationale marquée par de nombreux épisodes de violences politiques. L'avènement de la démocratie demeure, en France, un phénomène récent, après plusieurs siècles de pouvoir oppresseur et cette réplique traumatisante au cours du XX^{e} siècle que constitue le régime de Vichy. Aussi les Français, même s'ils vivent aujourd'hui dans une démocratie relativement stable et apaisée, ont-ils conservé, plus ou moins consciemment, une certaine méfiance à l'égard du pouvoir d'État, immanquablement suspect, dans

(1) Intervention au Cours international de haute formation : «The challenge of the transnational organized crime: which tolls for wich strategies?», Université de Bologne, Fondation Alma Mater, CIRViS, 5 juin 2009.

Accès sommaire

Habitat indigne, insalubre et dangereux

Le cas des Hauts-de-Seine

Philippe COURROYE

Le Conseil constitutionnel a consacré comme principe constitutionnel la sauvegarde de la dignité humaine en se fondant sur le préambule de la constitution du 27 octobre 1946. Est ainsi protégée toute forme d'asservissement et de dégradation [1]. Le Conseil a également reconnu à plusieurs reprises le droit pour toute personne de disposer d'un logement décent [2].

Même si la prise en compte institutionnelle de l'habitat indigne est ancienne – la première loi de lutte contre l'habitat insalubre date du 13 avril 1850 et constitue une réponse aux épidémies de choléra de 1832 et 1835 –, les autorités administratives et judiciaires s'attachent depuis plusieurs années à éradiquer les logements indignes, insalubres ou dangereux. Cette politique d'éradication suppose une concertation efficace entre tous les intervenants.

En France, on estime à 600 000 le nombre de logements de ce type. Plus particulièrement dans les Hauts-de Seine, on dénombre 178 000 logements sur 600 000, construits avant 1948. L'action pénale en la matière poursuit quatre objectifs : la rapidité, la fin de l'impunité, l'exemplarité et l'efficacité

L'action administrative préalable nécessaire à l'intervention de l'autorité judiciaire

La notion d'habitat insalubre et dangereux est diverse (logements insalubres, logements soumis à un risque de saturnisme, immeubles menaçant ruine, hôtels meublés dangereux). L'article 84 de la loi n°2009-323 du 9 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion dispose que : « *Constituent un habitat indigne les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.* »

L'autorité compétente en matière d'insalubrité est le préfet, le maire exerçant, quant à lui, ses pouvoirs classiques de police administrative en veillant au respect du règlement sanitaire départemental. Le préfet prend un arrêté après instruction du dossier par la direction des affaires sanitaires et sociales qui procède à l'enquête d'insalubrité et conduit les procédures. Quand l'arrêté est pris, le maire peut agir pour exécuter les travaux d'office en cas de défaillance du propriétaire et assurer le relogement des occupants. L'arrêté d'insalubrité est systématiquement transmis au procureur de la République.

S'agissant des immeubles en péril ou menaçant ruine, les services municipaux engagent la procédure tendant à frapper un immeuble d'un arrêté de péril et le maire signe ces arrêtés. En cas de défaillance des propriétaires, le maire engage les travaux d'office et assure l'hébergement et le relogement des occupants aux frais du propriétaire.

Lorsque la sécurité des établissements recevant du public, et en particulier en présence d'hôtels meublés, le maire ou le préfet disposent d'une compétence concurrente pour ordonner la fermeture de l'établissement en infraction avec les règles de sécurité. Dans cette hypothèse, des poursuites pénales peuvent être engagées en cas de non-respect de l'arrêté de fermeture.

....

(1) Conseil constitutionnel, décision n°94-343-344 DC.
(2) Conseil constitutionnel, décision n°2000-436 du 7 décembre 2000.

Accès sommaire

De la police et du contrôle social au Japon

Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE

Le Japon connaît un taux de délinquance inférieur de moitié à celui de la France et des pays industrialisés qui lui sont comparables. Le nombre de policiers est proportionnellement la moitié, sinon plus, de ce qu'il est en France (environ, 1 policier pour 500 habitants, 1 pour 250 en France). Au-delà d'une actualité électorale récente, il suffit de prendre connaissance de ces chiffres pour s'interroger sur la situation du Japon contemporain. De ce fait, les travaux de première main en langue française sur le Japon ne sont pas si nombreux pour qu'on ne souligne pas l'intérêt de la thèse de doctorat en science politique, *Police et contrôle social au Japon*, qui a été préparée par le chercheur japonais Chikao Uranaka dans le cadre du Centre d'études et de recherches sur la police de Toulouse, et qui a été soutenue le 1er septembre 2009 devant un jury de l'université de Toulouse1 Capitole, dans lequel figurait notamment le professeur Watanabe, responsable des services culturels de l'ambassade du Japon en France.

L'intérêt de ce travail [1] est évidemment d'apporter de multiples informations pour enrichir la connaissance d'une société dont les caractéristiques contemporaines comme l'histoire restent mal connues, malgré notre familiarité quotidienne avec ses innovations techniques et les produits de son industrie. Mais, surtout, c'est d'un point de vue comparatif que cette thèse peut retenir l'attention, dans la mesure où son contenu amène à de très fructueux rapprochements, riches d'enseignements, tant par les ressemblances que par les différences constatées avec des phénomènes français, européens ou occidentaux dont nous avons l'expérience. Ce sont les réflexions suggérées par cette lecture et les leçons générales que le sociologue de la police peut en tirer qui seront ici présentées. Cette démarche se justifiant d'autant plus qu'on peut presque dire que les références aux réalités japonaises constituent, dans un certain nombre de cas, la vérification quasi expérimentale de certaines des hypothèses formulées de manière internationale ou nationale en matière de sociologie de la police.

Police et société

Ainsi, les chiffres cités précédemment n'empêchent pas les Japonais de s'inquiéter pour leur sécurité. Dans un sondage récent, 86 % des Japonais considèrent que « la sécurité au Japon s'est dégradée pendant la dernière décennie » et il existe chez les Japonais, aujourd'hui, un véritable « sentiment d'insécurité ». C'est une situation au regard du niveau de délinquance évoqué au début, qui trouve son explication non dans le niveau objectif de la délinquance, mais dans l'évolution et la détérioration de la situation en la matière qui se sont produites depuis un demi-siècle, particulièrement depuis les années 1980-1990. Le nombre des infractions enregistrées ayant, par exemple, doublé en soixante ans, entre 1946 et 2006, alors que leur taux d'élucidation par la police a diminué de moitié. Ce qui tend à vérifier l'observation assez souvent faite que le sentiment d'insécurité comporte à la fois une dimension objective – les faits réels – et une dimension subjective, tenant à la façon dont sont perçus et évalués subjectivement les éléments objectifs qui en sont l'origine.

Ce travail permet aussi de constater la pertinence d'une autre hypothèse, à savoir que l'on ne peut étudier les institutions policières, le système de police, d'une société sans prendre en compte ses autres caractéristiques, et, notamment, l'état des différents processus de contrôle social, dont celui exercé par la police n'est qu'un élément parmi d'autres. Ce qui est vrai de manière générale est encore plus vrai pour le Japon, et l'on s'expose à ne rien comprendre à la situation de la police japonaise si on néglige ce type d'approche. En effet, si la régulation policière y joue un rôle encore limité, c'est parce que, dans nombre de cas, continuent à fonctionner des processus traditionnels de contrôle social, qui se traduisent par des pratiques sociétales de surveillance mutuelle spontanée et des habitudes individuelles d'autodiscipline. Cette efficacité régulatrice du conformisme social n'est sans doute pas sans lien avec l'utilité de l'assistance mutuelle dont les Japonais font l'expérience lorsque se produisent les catastrophes naturelles – séismes, raz de marée, typhons

(1) Qui fera prochainement l'objet d'une publication dans la collection « Sécurité et Société » des Éditions L'Harmattan.

Accès sommaire

America's First

Charles D. EDWARDS

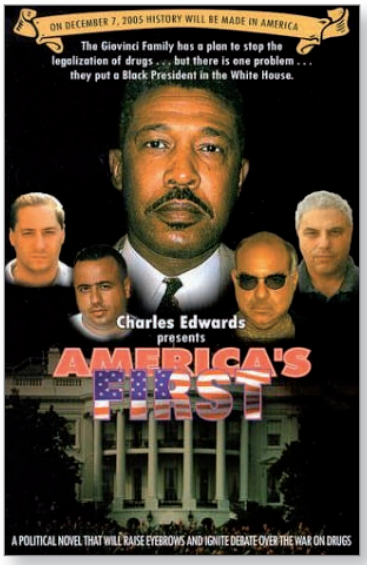
ON DECEMBER 7, 2005 HISTORY WILL BE MADE IN AMERICA
The Giovinci Family has a plan to stop the legalization of drugs . . . but there is one problem . . . they put a Black President in the White House.
Charles Edwards
presents
AMERICA'S FIRST
A POLITICAL NOVEL THAT WILL RAISE EYEBROWS AND IGNITE DEBATE OVER THE WAR ON DRUGS

2000, Research Associates School Times Publication, Chicago (Illinois), 368 p. 22,95 $

La fiction

Souvent, le roman décrit mieux une époque que des études savantes. Les grands romanciers classiques du XIX[e] siècle – Balzac, Zola, etc. – sont les meilleurs sociologues de leur temps. Et c'est bien vers eux que se tourne le grand historien Louis Chevalier quand il veut décrire dans ses maîtres livres les transformations de la société française. Sans atteindre ces sommets de talent, le roman est aussi un habile procédé permettant d'exposer ce que les interdits du moment (juridiques, culturels) empêchent d'exprimer librement. Enfin, le roman est parfois le vecteur de messages codés que seuls des initiés savent déchiffrer. Souvenons-nous du héros de James Grady, dans *The Six Days of the Condor* (1974) [1], l'agent de la CIA Ronald Malcom, affecté à la « Société américaine de littérature », dont l'unique mission est justement de lire des romans d'espionnage et policiers afin de les analyser.

Au hasard des étales de librairie ou des sites en ligne, on trouve de temps à autre d'improbables romans. Des romans d'autant plus captivants que nul n'en parle, ou presque, et que leur auteur est quasi inconnu. L'ouvrage *America's First* écrit par un certain Charles D. Edwards est de ceux-là. *America's First* appartient à la catégorie des « thrillers politiques ». Bien écrit, à l'intrigue plutôt captivante, ce livre raconte l'histoire d'une ascension sociale.

Le personnage central du livre est Calvin Smart, un Afro-Américain, élu sénateur de l'État de l'Illinois en 2005. Orphelin, il a été élevé par son grand-père. Son profil ? C'est un juriste, mari fidèle et aimant, élégant et toujours soigné, grand. Son épouse Audrey est une jeune femme noire, belle et intelligente, également juriste de formation. Dans sa jeunesse, au sein de son quartier, Calvin Smart a fréquenté la terrible famille Giovinci de la Mafia, une des plus puissantes des États-Unis. Cette Famille le prend tôt sous sa protection et l'aide plus tard (financièrement) à se faire élire au Congrès, à la Chambre des représentants, dans une circonscription ne comptant que 35 % de noirs. L'élu a désormais une dette et il le sait. D'ailleurs, ses opposants l'accusent même, lors d'une conférence de presse, d'être financé par la Mafia.

Ensuite, les événements se précipitent. Le vice-président des États-Unis meurt d'une attaque cardiaque, puis le (44[e]) président et le *Speaker* (président) de la chambre des représentants sont tués à Londres, lors d'un attentat. Le pays est décapité. L'ordre de succession constitutionnel désigne comme président des États-Unis, jusqu'à la prochaine élection, le sénateur dit « Pro-Tempore » [2]. En l'occurrence, le sénateur Calvin Smart qui a alors 46 ans. Bon orateur, éloquent même, l'homme est un avocat sincère des droits civiques et d'un changement social profond aux États-Unis. Il est porteur d'une vision pour son pays et souhaite profiter de cette présidence providentielle pour mettre en œuvre de grandes réformes. Cependant, désormais à la Maison Blanche, il doit continuer à rendre des comptes à ses mentors mafieux. Un sujet retient tout particulièrement l'attention des gangsters : le débat en cours sur la légalisation des drogues, une réforme dont ni eux, ni leurs amis Colombiens des cartels ne veulent, car elle risquerait de ruiner leurs profits criminels. La famille Giovinci presse

(1) Rivages, 2007. L'adaptation cinématographique en 1975 s'intitule *Les trois jours du Condor*.
(2) Il s'agit du sénateur le plus haut placé dans la hiérarchie du Sénat – élu à cette dignité par ses pairs – et ce après le vice-président des États-Unis qui est officiellement le président du Sénat.

Accès sommaire

How The Mob Infiltrated Wall Street

Greg B. SMITH

À Wall Street, il est parfois compliqué de distinguer les « bons » des « méchants ». Les manipulateurs de cours de bourse y ont de nombreux visages. Parfois respectables. Ce sont les grandes banques d'investissements et les *traders* qui, assez régulièrement, sont rappelés à l'ordre par les diverses instances de contrôle et de surveillance (SEC, Procureur, etc.) pour leurs pratiques parfois en marge de la légalité. Mais les « cols blancs » ne sont pas les seuls à savoir profiter des marchés boursiers en les manipulant. En effet, contrairement au cliché complaisamment ou naïvement véhiculé par la presse et Hollywood, les gangsters traditionnels – en « cols bleus » –, dont la Mafia (Cosa Nostra), ne sont pas absents des marchés financiers. Il est ainsi faux d'affirmer que, trop frustres face à des situations trop complexes, les mafieux seraient incapables de participer au festin financier. Loin d'être anecdotique et marginale, la prédation mafieuse est en effet conséquente. Surtout, elle est édifiante et symptomatique. D'abord de la modernité et de l'adaptabilité d'une entité criminelle ancienne – *Cosa Nostra* puise ses racines au XIX^{e} siècle – qui n'est ni moribonde ni dépassée par l'histoire. Ensuite, de la proximité directe et souvent subtile que ces gangsters supérieurs savent nouer avec des financiers de Wall Street.

Dans un livre paru en 2009, se lisant comme un roman, le journaliste Greg B. Smith raconte justement la principale infiltration mafieuse à

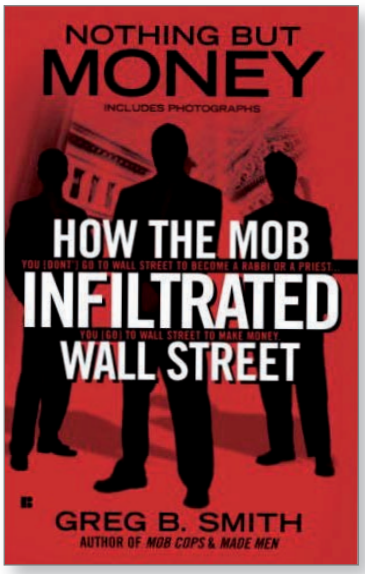

2009, Berkley Pub Group, 313 p., 5,80 €

Wall Street dans *How The Mob Infiltrated Wall Street*. Et sa conclusion par le FBI, en juin 2000, lors de l'opération dite « Operation Uptick » [1]. Cent vingt personnes sont arrêtées et poursuivies par la justice new-yorkaise, dont : onze membres ou associés des cinq Familles de la Mafia de la ville. Parmi les personnalités mafieuses : Robert A. Lino, « capitaine » dans la Famille Bonnano. Les manipulations de cours touchaient dix-neuf sociétés cotées, des fraudes organisées en sous main par la firme d'investissements DNM Capital Incorporated sous contrôle mafieux. L'ampleur des opérations de *pump and dump* réalisées est considérable et le préjudice proche des 50 millions de dollars. Les mafieux à la tête de ces opérations parviennent même à attirer dans leurs filets, par la corruption, des gestionnaires de fonds de pension. Là, les liens traditionnels de la Mafia avec les syndicats de salariés, une des plaies de l'histoire sociale du pays, sont d'une grande utilité. Ainsi, la Production Workers Local 400, sous influence de la Famille Colombo, voit-elle « naturellement » son fonds de pension orienté vers la martingale mafieuse de Wall Street. Plus étrange encore, avec le cas du Detectives'Endowment Association (DEA), le fonds de pension des policiers de la ville de New York. Un policier décoré de la police de New York, Stephen E. Gardell, trésorier du fonds de pension de ses collègues, se laisse « séduire » par un « associé » de la Famille Colombo, Frank A. Persico, d'ailleurs courtier (diplômé) de son état ! En échange des pots-de-vin reçus, le policier investit l'argent des retraites de ses collègues dans les entités créées par DNM Capital Incorporated. Ce policier corrompu ne se contente d'ailleurs pas de mettre en péril les retraites de ses collègues. Il offre quelques autres faveurs à ses amis mafieux : des informations confidentielles sur des investigations en cours ; l'assurance de la délivrance de permis de port d'armes ; la fourniture de droits de stationnement/places de parking réservés aux policiers de la ville ; la réorientation d'enquêtes en cours contre des mafieux. Les pots-de-vin reçus par tous ces gestionnaires de fonds marron se chiffrent en millions de dollars.

L'argent des fraudes boursières est ensuite transféré illégalement vers des comptes *offshore*, aux îles Caïmans. Les victimes se comptent par milliers

(1) La règle de l'*up-tick* est une règle de *trading* utilisée pour réguler les ventes à découvert sur les marchés financiers. Cette règle impose que, lorsqu'une valeur mobilière est vendue, elle doit l'être à un prix supérieur au prix auquel la vente immédiatement antérieure a été effectuée.

Compte rendu du colloque : « Identification, saisie et confiscation des avoirs criminels »

Strasbourg 15 septembre 2009

Chantal CUTAJAR

Le colloque « Identification, saisie et confiscation des avoirs criminels », placé sous le haut patronage de Jacques Barrot, vice-président de la Commission européenne, a été organisé par le GRASCO (Groupe de recherches approfondies, Laboratoire du Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Strasbourg) sous la direction scientifique de Chantal Cutajar, directeur, professeur affilié à l'École de management de Strasbourg.

Dans une communication au Parlement européen et au Conseil, « Produits du crime organisé, garantir que le crime ne paie pas » du 20 novembre 2008 (COM(2008) 766 final), la Commission européenne propose dix priorités stratégiques pour améliorer la confiscation et le recouvrement des produits du crime en « frappant les criminels au point le plus sensible » (Jacques Barrot). La confiscation des produits du crime constitue, en effet, l'un des moyens les plus efficaces pour contrer la criminalité organisée. En ce domaine, une action européenne est indispensable parce que les criminels profitent de la liberté de circulation au sein de l'Europe.

Le colloque, qui a réuni des personnalités du monde de l'université, de la justice, de la gendarmerie, de la police, des douanes et des institutions européennes, a permis de mettre en perspective l'état du droit français et les pratiques policières et judiciaires au regard des priorités stratégiques préconisées par la Commission européenne. Il constitue une contribution importante au développement d'un arsenal communautaire plus efficace pour lutter contre la criminalité organisée dans le respect des libertés individuelles.

Le constat

Les quatre décisions-cadres prises pour garantir, au sein de l'Union européenne, une approche commune en matière de confiscation en 2001 (décision-cadre 2001/500/JAI du Conseil du 26 juin 2001 concernant le blanchiment d'argent, l'identification, le dépistage, le gel ou la saisie et la confiscation des instruments et des produits du crime, JO L 182 du 5.7.2001, p. 1) ; 2003 (décision-cadre 2003/577/JAI du Conseil du 22 juillet 2003 relative à l'exécution dans l'Union européenne des décisions de gel de biens ou d'éléments de preuve, JO L 196 du 2.8.2003, p. 45) ; 2005 (décision-cadre 2005/212/JAI du Conseil du 24 février 2005 relative à la confiscation des produits, des instruments et des biens en rapport avec le crime, JO L 68 du 15.3.2005, p. 49) et 2006 (décision-cadre 2006/783/JAI du Conseil du 6 octobre 2006 relative à l'application du principe de reconnaissance mutuelle aux décisions de confiscation, JO L 328 du 24.11.2006, p. 59) n'ont été que partiellement et inégalement transposées par les États membres. En outre, le principe de reconnaissance mutuelle des décisions de justice, un des piliers de la justice européenne, est mis à mal par des textes déficients.

Préconisations de la Commission européenne

Pour parvenir à priver les criminels des profits générés par les trafics illicites, la Commission a donc dégagé dix priorités qui, mises en œuvre, pourraient modifier profondément le dispositif de confiscation des avoirs criminels à l'échelle européenne, et partant celui des États membres. Ces dix priorités s'articulent autour de préconisations concernant la refonte du cadre juridique européen de la

Accès sommaire

CAHIERS DE LA SÉCURITÉ
n°11
Sport :
risques et menaces
Également dans ce numéro
Prévenir les épisodes de « violences urbaines »
La sécurité à l'heure des nouvelles technologies de contrôle : l'exemple de la vidéosurveillance en France
janvier-mars 2010

Chaque trimestre retrouvez les CAHIERS DE LA SÉCURITÉ

Pour commander l'ouvrage en ligne – cliquez ici –

À retourner à La Documentation française 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex France

Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr
(paiement sécurisé)

Sur papier libre
ou en remplissant
ce bon de commande
à retourner à l'adresse ci-dessus

En librairies (achat au n°)
et à La Documentation française :

- 29-31 quai Voltaire
75344 **Paris** Cedex 07
01 40 15 71 10

- 165 rue Garibaldi - La Part-Dieu
69001 **Lyon** Cedex 03
04 78 63 23 02

Où en est ma commande, mon abonnement ?

01 40 15 69 96 de 9h à 12h30

Une information, un renseignement ?

01 40 15 70 00 de 9h à 18h

La Documentation française
Service Relations clients
124 rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers Cedex France

Bulletin d'abonnement et bon de commande

Je m'abonne aux Cahiers de la sécurité

Un an, 4 numéros soit près de 20 % d'économie

- ☐ France métropolitaine (TTC) 65,00 €
- ☐ DOM-TOM-CTOM, (HT, avion éco) 69,90 €
- ☐ Union européenne (TTC) 69,90 €
- ☐ Autres pays (HT, avion éco) 74,00 €
- ☐ Supplément envoi par avion prioritaire **13,10 €** pour tous les pays hors d'Europe

Je commande le(s) numéro(s) suivant(s)
des Cahiers de la sécurité
au prix unitaire de 22,00 €

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

pour un montant de . . . . . €
participation aux frais d'envoi + 4,95 €
Soit un total de . . . . . €

Voici mes coordonnées ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : . . . . . Prénom : . . . . .
Profession : . . . . .
Adresse : . . . . .
Code postal : . . . . . Ville : . . . . .
Mél . . . . .

Ci-joint mon règlement de . . . . . €

- ☐ Par chèque bancaire ou postal à l'ordre de M. l'Agent comptable de La Documentation française
- ☐ Par mandat administratif (réservé aux administrations)
- ☐ Par carte bancaire N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| Date d'expiration : |_|_|_|_|

N° de contrôle |_|_|_| (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici ☐

Accès sommaire